ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

croissance

Question écrite n° 66030

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la détérioration de la conjoncture économique, cause des hausses successives du nombre de demandeurs d'emploi intervenues depuis juin 2001. Confrontées à un environnement juridique et fiscal très contraignant et à un ralentissement économique soutenu, les entreprises sont amenées à se restructurer et à reporter leurs investissements et leurs commandes. Par ricochet, de nombreux plans sociaux ont été annoncés ou sont en préparation. Ce retournement de conjoncture rappelle que la baisse observée du chômage au cours des dernières années n'était que la conséquence de la croissance internationale et invite les autorités françaises à revoir promptement leurs orientations économiques. Il souhaiterait donc connaître les initiatives que va prendre le Gouvernement pour limiter les effets de ce ralentissement, aider les entreprises à y faire face et protéger les salariés qui voient réapparaître le spectre du chômage.

Texte de la réponse

L'activité en France a nettement décéléré depuis le début de l'année 2001, en liaison avec le ralentissement de la demande extérieure : la dégradation de la situation de l'économie américaine et ses répercussions sur l'ensemble de nos partenaires de la zone euro ont conduit au premier trimestre à un fléchissement de la croissance française qui évolue actuellement à un rythme inférieur à son potentiel. Les attentats terroristes qui ont frappé les Etats-Unis en septembre dernier peuvent induire des incertitudes sur l'évolution économique future sans qu'il soit aujourd'hui envisageable d'en mesurer l'impact potentiel. Dans ce contexte de ralentissement passager, le Gouvernement utilise pleinement les instruments à sa disposition afin de favoriser une reprise rapide de l'activité et de consolider, à court terme comme à moyen terme, la croissance française. Cette action se situe dans le prolongement de la politique menée depuis 1997, qui, dans un contexte international certes porteur, a contribué à une croissance plus rapide et à des créations d'emplois plus dynamiques en France que chez nos principaux partenaires. L'instrument principal est la politique budgétaire qui soutient la demande interne. En recettes, les baisses d'impôts déjà décidées en 2001 et poursuivies en 2002 constituent un facteur important de soutien à la consommation et à l'investissement, au moment où la demande étrangère ralentit. Un effort particulier a été entrepris en faveur des revenus et de l'emploi des ménages modestes, avec l'instauration de la prime pour l'emploi. En dépenses, la norme d'évolution sera tenue, en exécution 2001 comme en loi de finances pour 2002, afin de poursuivre l'amélioration structurelle de la situation des finances publiques, qui s'impose à la fois pour consolider la compétitivité de l'économie française, fournir un cadre favorable aux anticipations des acteurs économiques et respecter nos engagements européens, condition d'une bonne coordination avec la banque centrale européenne. A la stratégie budgétaire macro-économique s'ajoutent des mesures plus ciblées, notamment la poursuite de l'effort de réinsertion des chômeurs, avec la mobilisation accrue des dispositifs de la politique de l'emploi (contrats emploi-solidarité, stages, etc.) et l'assouplissement du passage aux 35 heures dans les petites entreprises afin d'éviter, dans le contexte actuel, un accroissement des coûts ou une pénalisation de l'offre de produits. Par ailleurs, l'entrée en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, qui renforce le caractère concurrentiel de notre économie, aura

un impact favorable sur notre compétitivité et contribuera à limiter l'inflation. Enfin, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre d'un plan de consolidation de la croissance destiné, grâce au doublement de la prime pour l'emploi pour 2001, à la mise en place d'un amortissement exceptionnel sur les investissements et au remboursement accéléré du reliquat de crédit de TVA dû aux entreprises, à consolider la consommation des ménages et à stimuler l'investissement des entreprises sans peser sur le solde budgétaire en 2002. L'ensemble des actions menées par le Gouvernement est donc de nature à favoriser un rebond de l'activité tout en consolidant pour l'avenir les fondements d'une croissance saine et durable.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66030
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5296
Réponse publiée le : 11 février 2002, page 718